du peuple? N'est ce pas pour le peuple qu'ils ont été construits? n'est-ce pas le peuple, à l'houre de ses disgrâces, de ses malheurs, de ses souffrances, qui y est reçu, soigné, fortifié, consolé?

Si ces maisons appartenaient à la ville, vous ne leur imposeriez aucune taxe, et vous ne vous plaindriez pas de la perte de revenus que ce privilège causerait au trésor public. Et vous voudriez les taxer parce que ce sont des religieuses qui les possèdent et les administrent? Non, non, nous comptons davantage sur la justice et la reconnaissance de nos concitoyens.

Mais, répendra-t-on, ces communautés sont si nombreuses aujourd'hui! En bien, qu'on nous dise donc lequel de nos asiles de charité on voudrait voir disparaître sous prétexte d'inutilité: l'Hôtel-Dieu? l'hôpital des Sœurs Grises? l'asile de la l'rovidence? l'Institut des Aveugles ou des Sourdes Muettes? le couvent du Bon Pasteur ou de la Miséricorde? l'hospice des Petites Sœurs des Pauvres? Il est si peu vrai que ces établissements soient trop nombreux, que dernièrement on représentait la nécessité d'en créer de nouveaux.

Du reste, on serait dans une grande erreur si l'on s'imaginait que, actuellement, nos communautés ne paient à la ville aucun impôt. Elles paient comme tous les autres propriétaires pour les propriétés qu'elles n'habitent point et dont les revenus n'ont d'autre but, on le sait, que de subvenir à leurs œuvres et de les faire prospérer.

Elles paient comme tout le monde la taxe de l'oau, les taxes spéciales résultant des expropriations ou des améliorations faites aux chemins de leurs quartiers. Elles ne sont exemptes que de la taxe de la propriété foncière qu'elles occupent et où s'exercent leur désintéressement et leur zèle. Est ce cette taxe là qu'on voudrait aussi leur imposer? Encore une fois, nous nous adressons aux sentiments d'équité et de loyauté de toute notre population.

Ce que nous venons de dire surprendra peut-être plus d'un lecteur. Les chiffres que nous donnerons dans un prochain article le surprendront encore davantage.

## LE SECRET DE LA CONFESSION

Ce n'est pas de l'histoire ancienne, c'est un fait de date toute récente que nous trouvons dans la Civilta Cattolica du 15 octobre. « Dans le mois de mai dernier abordait en Italie un prisonnier